



Rue Philippe Lebon
61000 Alençon
Tél. : 02 33 81 35 00
Fax : 02 33 81 35 79
SF/N°146/SDI
Affaire suivie par :
Sandrine RICHARD
Tél. : 02 33 81 35 50

ARRÊTÉ
**Portant composition du jury du concours interne d'accès au cadre d'emploi des
sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels**

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne,

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2012-730 du 7 mai 2012 fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2017 portant ouverture d'un concours d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la proposition du chef d'état-major interministériel de zone de défense Ouest en date du 30 janvier 2018 ;

Vu l'arrêté n°02-18 du 29 janvier 2018 suite à la proposition de la directrice régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, délégation de Normandie-Rouen ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort des membres de la commission administrative paritaire en date du 25 janvier 2018 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le jury du concours interne d'accès au cadre d'emploi des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, organisé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne au titre de l'année 2018 est composé comme suit :

- ✚ Lieutenant Clémence GALLAIS, officier de sapeurs-pompiers professionnels au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Eure, présidente du jury (personnalité qualifiée),
- ✚ Madame HOLLEY Carole, représentante du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (personnalité qualifiée),
- ✚ Monsieur LECLERQ Jean-Marie, Maire de CUISSAI (élu local),
- ✚ Madame OLIVEIRA Maryse, 1^{ère} vice-présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne (élu local),
- ✚ Adjudant GANDON Mickael, représentant élu des personnels à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne,
- ✚ Adjudant LECUREUIL Matthieu, représentant élu des personnels à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne,

ARTICLE 2

Dans le cas où celle-ci serait dans l'impossibilité d'accomplir sa mission, la présidente du jury est remplacée par Madame Maryse OLIVEIRA, 1^{ère} vice-présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne.

ARTICLE 3

Le jury sera complété, en qualité de correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité, par les sapeurs-pompiers professionnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne suivants :

- ✚ Commandant LIEVRE Jean-François,
- ✚ Sergent-chef AUDUREAU David

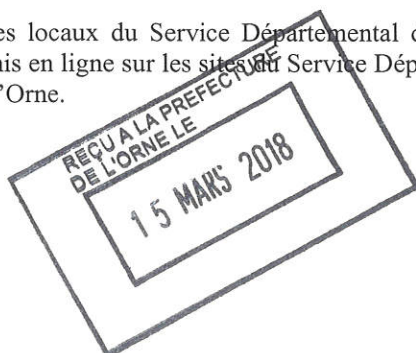
ARTICLE 4

Conformément à l'article R-421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

ARTICLE 5

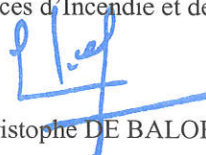
Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme d'avis au Recueil des Actes Administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne.

Il sera affiché dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne, du Centre de Gestion de l'Orne et mis en ligne sur les sites du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne et du Centre de Gestion de l'Orne.



Fait à Alençon, le 15 mars 2018

Le Président du Conseil d'Administration
des Services d'Incendie et de Secours,


Christophe DE BALORRE